



PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE AUX INONDATIONS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

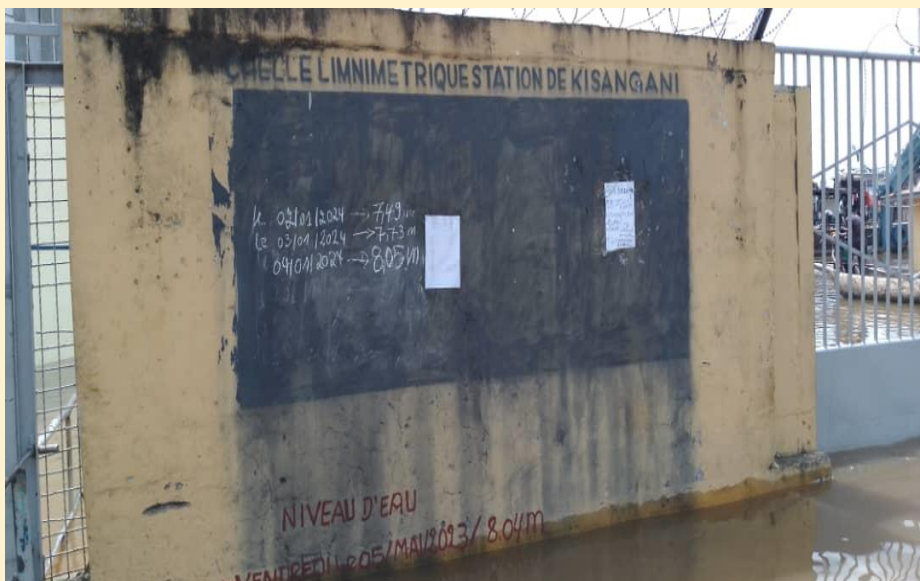


Table des matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
1.1 Contexte de l'urgence	3
1.2 Justification du plan de la réponse	4
2. OBJECTIFS	5
2.1. Objectif Général	5
2.2. Objectifs spécifiques	5
3. HYPOTHESES DE PLANIFICATION	5
3.1. Evaluation des besoins	5
3.2. Hypothèses de la planification	6
4. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE	7
4.1. Principes directeurs	7
4.2. Montage institutionnel et renforcement de la coordination	7
4.2.1. Renforcement de la Coordination	7
4.2.2. Les parties prenantes	9
4.2.3 Logistique	9
4.2.4 Administration et Finances	9
5. INTERVENTIONS DE LA REPONSE PAR PILIER	11
5.1 Description des interventions par pilier	11
5.1.1 Abris et articles ménagers essentiels	11
5.1.2. Amélioration de l'accès aux services de santé et prévention des maladies	11
5.1.3 Nutrition (vivres) et Sécurité alimentaire	12
5.1.4 Eau, Hygiène et assainissement	12
5.1.5 Coordination et gestion des sites d'hébergement des personnes déplacées	13
5.1.6 Education	14
5.1.7 Protection de l'enfant	14
5.1.8. Lutte contre les violences basées sur le Genre et prévention de l'exploitation&abus sexuels.	15
5.1.9 L'inclusion des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite	15
5.1.10 Communication sur les risques et engagement communautaire	15
5.1.11 Prise en charge psychosociale	16
5.1.12 Sécurité et transport	16
5.2. Exigences pour la bonne conduite et engagement éthique des acteurs	17
5.2.1. Engagement des parties prenantes à la réponse	17
5.2.2. Politique de lutte contre la fraude et la corruption	17
5.2.3. Politique de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels	17
6. COUT ET FINANCEMENT DU PLAN DE REPONSE AUX INONDATIONS	18

6.1. Centre des coûts et estimation des besoins.....	18
6.2. Sources et modalités de financement.....	19
6. SUIVI ET EVALUATION.....	20
7.1. Suivi de la mise en œuvre du plan de réponse aux inondations.....	20
7.2 Evaluation de la réponse aux inondations	21
DOCUMENTS DE REFERENCE	22

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Contexte de l'urgence

La République du Congo dispose d'un réseau hydrographique dense constituée essentiellement du bassin du fleuve Congo qui traverse le pays du sud-est au nord dans son cours inférieur, du nord au nord-ouest dans son cours moyen, du nord-ouest au sud-ouest dans son cours supérieur avant de se jeter dans l'océan Atlantique. Sa situation à cheval sur l'équateur avec plusieurs cours d'eau fait que le pays bénéficie d'abondantes précipitations qui, de fois, occasionnent des drames.

Depuis la fin du troisième trimestre de l'année 2023, des informations provenant des provinces font état des inondations meurtrières dans plusieurs agglomérations le long des principaux cours d'eau de la RDC. Le monitoring réalisé par le mécanisme de veille humanitaire à travers le pays, a confirmé ses alertes et la situation sur le terrain se présente de la manière comme ci-dessous (Tableau I).

Tableau I. Situation des inondations des provinces de novembre 2023 à janvier 2024

Provinces	Nombre Territoire	Ménages touchés	Décès	Blessés	Dégâts sur les infrastructures de base				
					Maisons	Ecoles	ESS	Marchés	Routes
Bas Uélé	4	1 050	0	0	7 300	0	0	2	2
Equateur	7	129 949	84	433	37 466	1 244	163	125	39
Sud-Ubangi	3	69 380	0	0	13 876	4	0	0	0
Mongala	2	18 000	0	0	0	18	0	7	0
Haut Uélé	3	6 454	0	0	3 665	13	7	1	3
Kongo Central	10	571	6	0	521	10	1	1	0
Kwilu	5	552	0	0	708	92	70	11	20
Tshuapa	5	7 066	22	92	2 973	58	0	22	12
Tshopo	7	117 994	0	0	8 742	76	23	41	65
Lomami	2	567	0	0	0	0	0	0	0
Sud-Kivu	6	823	64	54	433	5	1	0	5
Maniema	4	4 266	1	0	0	5	0	0	0
Tanganyika	2	0	0	46	1 271	0	0	0	0
Kasai Central	6	A jouter	38	0	461	0	0	0	0
Haut-Katanga	-	256	0	0	282	0	0	0	0
Kinshasa	6	1 177	12	0	1 177	3	2	1	0
Total Général		282 665	221	625	67 519	1 528	267	211	146

Les provinces de l'Equateur, de la Tshopo et de la Mongala sont les plus touchées par ces inondations. La ville de Kinshasa est aussi affectée d'une manière dramatique. Plusieurs quartiers côtiers du fleuve Congo et des nombreuses rivières qui jonchent la ville de Kinshasa sont touchés. La cité du Fleuve est sous eaux, la commune de Barumbu inondé, les quartiers Kingabwa, Ndanu et Mososo dans la Commune de Limete, les bordures de la rivière Makelele dans les communes de Bandalungwa et de Kintambo ainsi que les quartiers Kinsuka et Mbudi dans la commune de Ngaliema.

A côté de ces inondations, les glissements de terrain ont été notifiés dans la ville de Bukavu et Kamituga dans le Sud-Kivu, dans la ville de Kananga dans la Province du Kasai-

Central, à la cité de Kamonia dans la Province du Kasai et Matadi dans la province du Kongo-Central. 78 décès et 215 blessés graves ont été recensés.

La République Démocratique du Congo (RDC) occupe la septième place sur 196 pays avec l'indice dynamique des urgences (Score 7,8) (Inform, 2022). Dans ce rapport, le pays est vulnérable aux inondations avec leurs impacts négatives sur les plusieurs secteurs comme la sante, l'environnement (perturbation des écosystèmes et biodiversité), l'agriculture, l'habitat, le commerce et la protection des populations. Selon le rapport d'évaluation sur les inondations réalisées par UNDAC à la suite des inondations de Kinshasa de décembre 2023, la RDC a enregistré les inondations dans plusieurs provinces avec les impacts négatifs sur les conditions humanitaires des populations incluant la sur la morbidité la létalité les infrastructures.

La Stratégie Nationale de Réduction des Risques des catastrophes en RD Congo a répertorié, au nombre de risques d'origine climatique et écologique les inondations et leur conséquence dont le glissement des terrains. La récurrence de certains risques comme les inondations et leur impact témoigne le niveau d'exposition et de vulnérabilité des populations des provinces concernées.

Les évaluations des risques des urgences de sante publique a mentionné que 16 sur 26 provinces du pays ont un risque élevé des inondations avec leurs effets sur la vie, les infrastructures et l'organisation sociale. Les inondations favorisées par plusieurs facteurs parmi lesquels les facteurs dus aux changements climatiques qui occasionnent les fortes pluies diluviennes et aux oscillations de la lune qui arrivent chaque 18,6 ans avec une forte exposition des zones côtières aux fortes marées basses.

1.2 Justification du plan de la réponse

Le monitoring sur le mouvement de populations dans le territoire national suite aux inondations a révélé le déplacement incontrôlé des centaines des ménages et la création des sites spontanés des populations déplacées internes avec des enfants et femmes enceinte exposées aux intempéries.

Face au niveau avancé de détérioration des conditions des populations, devant la complexité des impacts négatifs dus aux inondations et au risque de leur expansion, le Gouvernement de la République a désigné les inondations comme étant une urgence complexe dans la réunion du conseil des ministres du 12 janvier 2024.

Dans le souci d'améliorer l'assistance aux populations affectées par ces inondations conformément à la vision du Gouvernement en matière d'assistance aux sinistrés dans l'optique de permettre à ces derniers à recouvrer leur dignité dans le respect de la Constitution et des conventions et accords internationaux, une coordination multisectorielle est mise en place sous l'autorité du Ministre ayant les actions humanitaires et solidarité nationale dans ses attributions.

L'élaboration de ce plan de réponse a bénéficié le concours de plusieurs secteurs concernés par les questions relatives aux inondations et les organisations humanitaires dans un contexte où les dégâts humains, matériels et sur l'environnement sont énormes et nécessitent des interventions multisectorielles conformément aux dispositions de la Loi N° 15/026 du 31 Décembre 2015 relative à l'eau en République Démocratique, particulièrement son article 102 relative aux calamités naturelles liées aux inondations.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif Général

Atténuer l'impact des conséquences de la catastrophe due aux inondations survenues dans les 15 provinces affectées en République Démocratique du Congo.

2.2. Objectifs spécifiques

- 1) Assurer la coordination efficiente et efficace de toutes les interventions de réponse avec l'implication de toutes les parties prenantes dans un esprit de redevabilité mutuelle ;
- 2) Aménager les abris pour la protection et la délocalisation de la population vers les sites temporaires ;
- 3) Améliorer l'accès aux soins de santé de base dans la zone de santé/territoires sinistrés tout en assurant la prise en charge holistique des personnes victimes de traumatismes
- 4) Renforcer le Système d'Alerte Précoce contre les maladies à potentiels épidémiques et les situations d'urgences humanitaires ;
- 5) Renforcer l'accès à l'eau potable, latrines hygiéniques et dispositifs d'assainissement de base en faveurs des populations sinistrées ;
- 6) Apporter un support alimentaire aux populations sinistrées ;
- 7) Assurer l'accès à une éducation inclusive et pertinente de qualité dans un environnement d'apprentissage sûr et protecteur pour toutes les filles et tous les garçons de 6 à 17 ans affectés.
- 8) Renforcer la Communication des risques et l'engagement des communautés sinistrées pour leur appropriation ;
- 9) Assurer la protection des groupes des populations spécifiques (enfants non accompagnés et séparés de leurs familles, personnes à mobilités réduites, personnes de troisième âge, femmes enceintes et allaitantes) ;
- 10) Renforcer l'approche prévention d'exploitation, d'abus et harcèlement sexuel (PSEA)

3. HYPOTHESES DE PLANIFICATION

Ce plan de réponse aux conséquences des inondations pour une durée de trois mois (janvier à mars 2024) avec pour ancrage l'architecture humanitaire dans le cadre des urgences complexes et pour la mise en œuvre des interventions de ce plan, susceptibles d'accompagner les populations sinistrées vers le relèvement communautaire.

3.1. Evaluation des besoins

Cette planification est basée sur les rapports émanant de 15 provinces (la Tshopo, la Mongala, l'Equateur, le Sud et Nord Ubangi, le Kwilu, le Mai-Ndombe, le Kongo-Central, la Lomami, le Kasai, le Kasai-central, le Sud-Kivu, la Tshuapa, Tanganyika et Kinshasa). Cette planification est évolutive en fonction de l'évaluation menée sur terrain par les différents acteurs sectoriels.

Les résultats des évaluations multisectorielles des besoins permettront de réajuster l'étendue et le contenu du plan. L'évaluation ciblera les domaines ci-après : la dynamique de la population, le site et l'habitant, aliments et bien-non alimentaires, la fourniture en eau, assainissement, hygiène, sécurité alimentaire, nutrition, statut

sanitaire, structure de santé, protection et sécurité, éducation, PSEA et autres conditions de vie dans les sites.

3.2. Hypothèses de la planification

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, les populations sinistrées seront placées dans des sites temporaires.

L'impact de la crise sera maîtrisé dans trois mois et les activités socio-économiques peuvent reprendre dans ce délai dans l'hypothèse où les résultats des évaluations des besoins ne s'amélioreraient pas. Les mécanismes de prévention de l'occurrence d'une crise éventuelle seront mis en place. Les ressources seront mobilisées et la communauté s'impliquera pour la mise en œuvre des actions et décisions pour leur mieux être.

Une série d'orientations stratégiques de ce plan correspondant - avec un ancrage dans les différents documents de référence dont : le Cadre National de Concertation Humanitaire (CNCH), le Plan de Réponse Humanitaire 2023, Politique Nationale des Actions Humanitaires, la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe, le plan national d'adaptation aux changements climatiques, le Plan d'action de l'Incident du centre des opérations des urgences de santé publique (COUSP), le plan national de sécurité sanitaire (PANSS) et de la Stratégie Nationale de Veille Humanitaire.

4. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de ce plan de réponse aux conséquences des inondations a pour ancrage l'architecture humanitaire et s'aligne aux principes humanitaires de base tels que recommande le cadre national de concertation humanitaire (CNCH) et dans un cadre des urgences complexes.

4.1. Principes directeurs

Excepté les 4 principes humanitaires de base, la mise en œuvre de ce plan se basera sur les principes suivants :

1. **Coordination unifiée et collaboration multisectorielle**
2. **Partenariat** : implication de tous les partenaires des humanitaires depuis la conception des plans, la mise en œuvre jusqu'à l'évaluation finale.
3. **Respect mutuel** : le respect des missions et mandats attribués à chaque structure se fera dans le cadre des missions légales leur attribuées.
4. **Redevabilité** : envers les populations victimes et au gouvernement
5. **Approche locale** : la gestion de la réponse se fait au niveau où l'urgence sévit dans les communautés. Toutes les interventions menées au niveau national et provincial concourent à l'appui du niveau local.
6. **Mutualisation des ressources** : Les parties prenantes ont la responsabilité de capitaliser les ressources disponibles pour l'efficacité.
7. **Sécurité** : la sécurité des acteurs de la réponse ainsi que celle des personnes sinistrées.

4.2. Montage institutionnel et renforcement de la coordination

4.2.1. Renforcement de la Coordination

La coordination nationale et un commandement unifié sous le leadership du ministère des affaires humanitaires donne des orientations stratégiques aux différents secteurs conformément à leurs attributions et missions, mobilise des ressources nécessaires et accompagne les équipes provinciales.

La réponse aux inondations aura deux niveaux de coordination : la coordination stratégique et la coordination opérationnelle. La première sera dirigée par SEM le Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale assisté du Coordonnateur Humanitaire Pays. La seconde sera dirigée par le Secrétaire général aux actions humanitaires avec l'appui des délégués des structures des autres secteurs et membres composant les piliers de l'architecture humanitaire.

La coordination centrale sera relayée par les coordinations provinciales de structure superposable à celle du niveau central. Le secrétariat de ce comité provincial de coordination sera assuré par la Division Provinciale de Actions Humanitaires. Les activités seront mises en œuvre au sein de la section des opérations. Les autres sections en appui aux opérations sont : la structure d'appui (planification, l'Administration et finances, sécurité) l'unité du personnel d'appoint (secrétariat, agent de liaison, service du protocole, chauffeurs), piliers : Abris et articles ménagers essentiels, Nutrition et sécurité alimentaire, santé, éducation, protection, logistique, gestion des sites, prise en charge psycho sociale et la communication pour le changement des comportements.

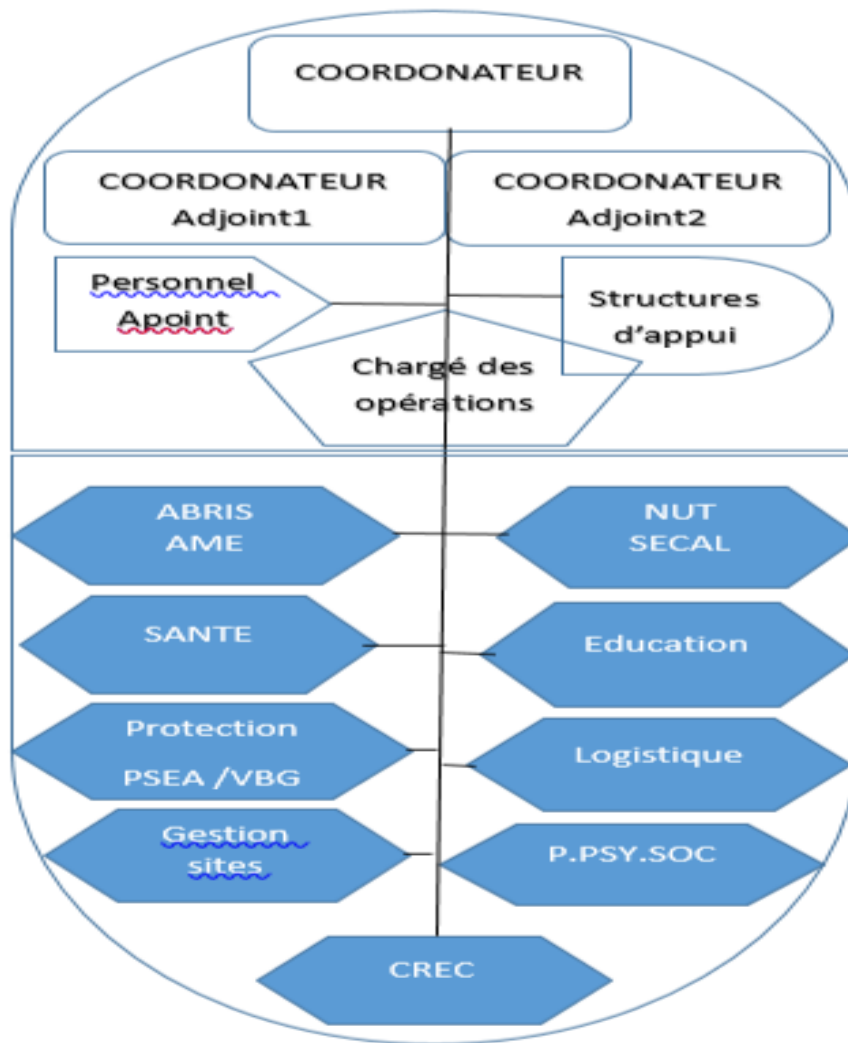


Figure 1 : Organigramme du comité de gestion de la crise

Une Coordination Opérationnelle sera installée au niveau de chaque province touchée sous le leadership du Gouverneur en collaboration avec OCHA. Elle aura la mission d'assurer l'opérationnalisation de la mise en œuvre des activités planifiées dans le plan d'action opérationnel de l'incident. Elle doit être multisectorielle avec la participation des tous les secteurs impliqués dans la réponse humanitaire. La communauté sinistrée doit être organisée pour mieux aborder la question de délocalisation temporaire pour permettre de mieux aborder les questions sensibles en vue d'une bonne mise en œuvre des activités dans un esprit de redevabilité.

4.2.2. Les parties prenantes

Chaque pilier sera dirigé par un président de la partie étatique assisté par un partenaire humanitaire co-lead du pilier ou cluster. Les différents partenaires humanitaires appuient également les piliers comme Co-lead.

Tableau II. Répartition des partenaires comme Co-Lead par pilier et appui aux piliers

N°	Pilier	Lead	Co-Lead	Remarques
01	COORDINATION	MIN-AH	OCHA	
02	ABRIS	MIN-AH, MIN A.TERR	OIM	
03	AME	MIN-AH		
04	SANTE	MINSHP	OMS	
05	NUTRITION	MIN-AH	PAM	
06	SECURITE ALIMENTAIRE	MIN-AH, MSHP	FAO	
07	PROTECTION	MIN-INT	HCR, UNICEF	
08	EDUCATION	MINEPST, MIN-AH	UNICEF	
09	EAU, HYGIENE, ASSAINISSEMENT	MEDD et MSHP	UNICEF	
10	LOGISTIQUE	MIN-AH	INTERCLUSTER ?	
11	GESTION DES CAMPS/SITES/SECU	MIN-INT, MIN-AH	OIM, HCR	
12	CREC	MIN-COM	UNICEF	

Le nombre moyen de membres de chaque pilier reste en moyenne à cinq. Les acteurs opérationnels dans chaque domaine seront définis selon le besoin dans la mise en œuvre et validé par la coordination avec l'appui des partenaires humanitaires.

4.2.3 Logistique

La logistique est une plaque tournante pour le soutien à l'ensemble des opérations de réponse afin qu'elles puissent atteindre leurs objectifs.

Activités à mener :

- ✓ Doter les membres de la coordination en 2 véhicules pour assurer leur mobilité ;
- ✓ Doter les motos en faveur des équipes sur le terrain ;
- ✓ Doter les hors bords dans les territoires riverains ;
- ✓ Fournir les matériels de communications interne et externes ;
- ✓ Rendre disponible les fournitures de bureau ;
- ✓ Doter les piliers en carburant et lubrifiant ;
- ✓ Doter les piliers en kits informatiques et consommables informatiques ;
- ✓ Assurer la connexion internet ;
- ✓ Doter les ESS en petits matériels et médicaments essentiels ;
- ✓ Fournir les Kits solaire ;
- ✓ Doter les piliers en crédits de communication
- ✓ Renforcement du Soutien opérationnel et logistique
- ✓ Appuyer les ESS en commodités

4.2.4 Administration et Finances

Cette section est mise en place en soutien au bon fonctionnement de tout le plan de réponse notamment pour assurer la documentation, la gestion et la traçabilité de tous les flux financiers, le paiement des coûts opérationnels des ressources humaines à tous les niveaux de la réponse et des frais collatéraux etc.

Pour une gestion transparente des ressources humaines, une base de données des personnels et prestataires alloués à la réponse sera mise en place et le paiement

des dites ressources humaines sera fait en application du barème défini avec toutes les parties prenantes uniquement en fonction de la base de données validées par la coordination.

Activités à mener :

- ✓ Tenir des réunions régulières de synthèse des flux financiers ;
- ✓ Mettre en application les mesures d'accréditation des acteurs sur le terrain ;
- ✓ Fournir le transport des experts du niveau central (aller-retour) ;
- ✓ Payer les membres de la Coordination Nationale ;
- ✓ Payer la Coordination Provinciale ;
- ✓ Payer les membres et prestataires des coordinations locales ;
- ✓ Organiser la signature de contrats/accords entre la coordination et les prestataires
- ✓ Mettre en place une base de données des personnels et prestataires de la réponse et l'avaliser par la coordination de la réponse.

5. INTERVENTIONS DE LA REPONSE PAR PILIER

Les interventions envisagées répondent aux besoins du plan lesquels seront identifiés sur terrain. Elles seront, selon les résultats, la mise en œuvre des activités planifiées. Ces interventions couvrent les domaines ci-après : les abris, les articles ménagers essentiels (bien-non alimentaires), les services et soins de santé, sécurité alimentaire et nutritionnelle (vivres et autres), fourniture en eau, assainissement, hygiène, éducation, protection et gestion des sites et sécurité.

5.1 Description des interventions par pilier

5.1.1 Abris et articles ménagers essentiels

Chaque ménage vulnérable devra avoir accès à un abri de qualité et approprié qui lui assure la survie, la protection, le bien-être et la dignité. Il devra aussi avoir les articles ménagers essentiels (ustensiles de cuisine, vêtements, couvertures, matériels de couchage...) dans le but de répondre aux besoins essentiels.

Activités à mener :

- ✓ Identifier des sites temporaires répondant aux normes pour abriter les sinistrés ménages affectés, en tenant compte de la cartographie des zones à risque.
- ✓ Construire des sites temporaires aux sinistrés ;
- ✓ Distribuer les articles ménagers essentiels et des kits hygiéniques intimes aux sinistrés ;
- ✓ Honorer les prestations des services.

5.1.2. Amélioration de l'accès aux services de santé et prévention des maladies

Un Système de Gestion des Incidents sera mis pour gérer les effets sanitaires et autres des inondations. Dans les provinces, le Chef de Division Provinciale de santé ou par un Expert désigné par celui-ci appuiera la réponse. Les activités seront mises en œuvre au sein de la section des opérations. Les autres sections en appui aux opérations sont la planification, l'Administration et finances ainsi que la logistique.

Les activités envisagées sont les suivantes :

- ✓ Élaborer un plan de préparation et réponse contre les inondations ;
- ✓ Mener le plaidoyer auprès des leaders pour mobiliser les ressources
- ✓ Assurer la communication des risques en vue d'un engagement des communautés et leurs leaders
- ✓ Assurer les supervisions et le suivi du terrain
- ✓ Assurer un équipement minimal pour la gestion des activités de préparation et de réponse
- ✓ Assurer une prime aux prestataires
- ✓ Organiser les revues (évaluations, RAA) en rapport avec les inondations ;

Ces activités sont regroupées par composantes sanitaires :

1. Surveillance

- ✓ Renforcement de la surveillance épidémiologique de choléra et de maladies diarrhéiques dans les sites inondés et d'hébergement ;
- ✓ Organisation de campagne de vaccination contre le choléra dans les sites à haut risque ;
- ✓ Mettre en place ou renforcer les activités d'alertes précoces dans les sites inondés ou dans les sites d'hébergement

2. Renforcement de l'offre de soins

- ✓ Couverture sanitaire des lieux de regroupements et aires de santé dans les zones inondées ;
- ✓ Déploiement du personnel de santé du MSP dans les sites avec l'appui en kits Basic, Kits SR , antipaludiques et autres intrants à fournir par les partenaires ;
- ✓ Mobilisation et déploiement des ambulances pour assurer la référence et contre référence entre les sites de regroupements et les structures de santé de référence (Appui du COUSP) ;

5.1.3 Nutrition (vivres) et Sécurité alimentaire

Les populations affectées ont besoin en urgence aux vivres frais à consommer immédiatement pour survivre. De même, les enfants présentant des problèmes nutritionnels devront être pris en charge gratuitement.

Activités à mener :

- ✓ Identifier les besoins de la population en matière de nutrition ;
- ✓ Distribuer les ratios d'urgence aux sinistrés et constituer des aliments prêts à la consommation (Biscuits énergétique) ;
- ✓ Disponibiliser les nutriments spécifiques aux nourrissons et kits spécifiques pour les enfants abandonnés, séparés ou non accompagnés ;
- ✓ Achat et distribution de vivres alimentaire aux populations affectée (céréales légumineuses, l'huile et le Sel iodé...) ;
- ✓ Approvisionner les structures sanitaires en intrant nutritionnels pour le traitement de cas de malnutrition modéré (enfants de - 5ans, femmes enceintes et allaitantes) ;
- ✓ Distribuer le cash multi sectoriel pour couvrir les besoins supplémentaires ;
- ✓ Identifier les ménages ayant accès à la terre et promouvoir la culture maraîchère en vue de diversifier l'alimentation et améliorer le revenu de ménages ;
- ✓ Distribuer de semences maraîchères, outils et produits phytosanitaires ;
- ✓ Mettre en place des activités de réhabilitation des actifs communautaire (vivres contre le travail ou cash conditionnel) ;
- ✓ Redynamiser les organisations paysannes (OP) ayant reçu l'accompagnement du gouvernement National, Provincial et partenaires).

5.1.4 Eau, Hygiène et assainissement

Les populations sinistrées devront avoir accès à l'eau potable en quantité suffisante pour couvrir leurs besoins physiologiques. Elles doivent aussi avoir accès aux bonnes conditions d'hygiène et assainissement pour maintenir leur état de santé et éviter l'éclosion des maladies liées aux mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement. Ceci passe par l'amélioration des conditions EHA communautaire mais également en milieu des soins.

Activités à mener :

- ✓ Réaliser une évaluation PCI-Wash rapide ;
- ✓ Approvisionner l'eau potable aux ménages sinistrés ;
- ✓ Renforcer les actions communautaires de prévention contre le choléra et les autres maladies d'origine hydriques ;
- ✓ Mettre en place un système de gestion des déchets dans la communauté et en milieu des soins ;
- ✓ Construire des latrines hygiéniques familiales dans les sites de regroupement temporaires, écoles, marchés et autres lieux spécifiques ;

- ✓ Assurer la désinfection des sites du sinistre à travers les brigades de l'hygiène et la Croix rouge locale
- ✓ Renforcer la PCI / Wash dans les ESS riverains des Sites temporaires et dans les écoles affectées.
- ✓ Organiser les activités de la promotion des bonnes pratiques d'hygiène dans la communauté ;
- ✓ Doter les ménages en Kit WASH Communautaire (dispositif de lavage des mains, bidon, savons, aquatabs, gobelets...) ;
- ✓ Réhabiliter et construire les systèmes d'approvisionnement en eau potable, sources et autres points d'eau ;
- ✓ Assurer la surveillance biologique des ressources en eau mise à la disposition de la communauté et le suivi de la mise en œuvre des interventions EHA dans les territoires affectés ;
- ✓ Assurer l'enterrement digne et sécurisé des corps.

5.1.5 Coordination et gestion des sites d'hébergement des personnes déplacées

En lien avec les objectifs stratégiques de la réponse humanitaire pour la République Démocratique du Congo, ce se focalisera sur le monitoring, la sensibilisation et l'appui logistique à l'organisation des élections de membres de comité directeur des sites. Ci-dessous les activités à mener :

Sur le monitoring

- ✓ Identifier les alertes sectorielles et partage des informations auprès de la coordination.
- ✓ Assurer le suivi régulier (collecte des données) sur les mouvements de population (départs et nouveaux arrivés, décès et nouveaux nés) et faire le fixing dans les sites concernés.

Sensibilisation

- ✓ Sensibiliser les masses sur la prévention des maladies endémiques, épidémiques et pandémiques
- ✓ Renforcer les capacités des membres des comités directeurs sur le 3W (Qui fait Quoi et Comment dans le site) et sur les mécanismes de communication ;
- ✓ Organiser de réunions de gestion, sectorielles et inter agence ;
- ✓ Identifier et suivre les prestataires de services œuvrant dans les sites de déplacement ;
- ✓ Identifier et rapporter tout cas de protection et de sécurité survenu dans les sites de déplacement
- ✓ Evaluer et inventorier les infrastructures communautaires (Abris et Wash) dans le site ;
- ✓ Appuyer l'aménagement des sites de délocalisation concernés ;
- ✓ Fournir les kits funéraires aux ménages éprouvés vivant dans les sites de déplacement ;
- ✓ Installer les boîtes à suggestion dans tous les sites et leur ouverture chaque trois jours ;
- ✓ Assurer le suivi et le traitement de plaintes et doléances liées aux activités dans les sites de déplacement.

Organisation des élections de membres de comité directeur des sites

- ✓ Assurer la formation/capacitation sur le rôle/responsabilité
- ✓ Appuyer la logistique à l'organisation des élections des comités ;
- ✓ Former les comités directeurs et sectoriels et chefs de blocs sur l'autogestion et sur la protection ;
- ✓ Doter en Kit d'auto prise en charge pour les comités directeurs et sectoriels.

5.1.6 Education

Les activités scolaires seront garanties à tous les enfants en âge scolaire sans distinction de sexe à une distance acceptable de leur milieu de résidence.

Activités à mener :

- ✓ Assurer l'identification des enfants en âge scolaire parmi les sinistrés ;
- ✓ Identifier les écoles endommagées et appuyer le processus de leur réouverture ;
- ✓ Distribuer les fournitures scolaires, pédagogiques, récréatifs et didactiques des élèves du primaire – éducation de base et du secondaire et aux enseignants dans les écoles réhabilitées ;
- ✓ Organiser les activités de suivi et accompagnement psychosocial et psychopédagogique pour les élèves, enseignants et chefs d'établissement scolaires ;
- ✓ Mettre en place dans les écoles des paquets wash in school ;
- ✓ Organiser le programme d'alimentation scolaire (cantine et jardin scolaire) dans les écoles ;
- ✓ Distribuer les kits d'intimités aux filles adolescentes scolarisées ;

5.1.7 Protection de l'enfant

Ce volet porte sur la protection des enfants affectés par la crise humanitaire liée aux inondations. Un accent particulier sera mis sur la prise en charge et appui des enfants non accompagnés et séparés de leurs familles, la prise en charge psychosociale des enfants affectés, ainsi que la prise en charge des enfants survivants de violences sexuelles.

Dans ce cadre, les activités suivantes seront envisagées :

- ✓ Identifier les enfants non accompagnés et séparés de leurs parents ;
- ✓ Identifier et former les familles d'accueil des enfants non accompagnés et séparés ;
- ✓ Mener les enquêtes sociales pour l'identification des familles d'origine ;
- ✓ Assurer le suivi des enfants en famille d'accueil ; Assurer l'appui psychosocial des enfants affectés, avec des services et intervenants adaptés aux enfants ;
- ✓ Cartographier les services de protection de l'enfant pour s'assurer que les structures de prise en charge offrent des services adaptés aux enfants ;
- ✓ Assurer la prise en charge et l'appui adaptés aux enfants survivants(e) de violences sexuelles ;
- ✓ Assurer la disponibilité et l'accessibilité des services de protection de l'enfant au plus près des communautés affectées, notamment via les travailleurs sociaux et para-sociaux formés ;
- ✓ Renforcer les capacités des Réseaux communautaires de Protection de l'Enfant (ReCoPE) pour qu'ils puissent identifier et alerter sur des situations de protection de l'enfant ;
- ✓ Diffuser, via les réseaux communautaires, des messages de sensibilisation sur les services disponibles et les violences basées sur le genre
- ✓ Mise en place des contrats sociaux pour la prise en charge (PEC) des enfants vulnérables
- ✓ Assurer recherche, médiation et la réunification des enfants avec leurs familles.

5.1.8. Lutte contre les violences basées sur le Genre et prévention de l'exploitation & abus sexuels.

Il sera mis en place le mécanisme de lutte et de prévention de l'exploitation, d'abus et d'harcèlement sexuels avec les activités suivantes :

Activités à mener :

- ✓ Analyser les risques VBG/PSEA
- ✓ Intensifier les messages radio clés à travers des spots ;
- ✓ Sessions de rappel pour tout le personnel déployé avec signature de code de conduite ;
- ✓ Mettre en place les mécanismes de plainte et renforcer le leadership féminin ;
- ✓ Sensibilisation communautaire sur le mécanisme de plaintes et la prise en charge des victimes ;
- ✓ Activer le mécanisme d'alerte précoce avec les Comité Humanitaire de Base ;
- ✓ Assurer la dissémination des mécanismes de référencement des circuits VBG et GTPE ;
- ✓ Elaborer un plan d'action après la formation des points focaux PSEA des agences/organisations pour le briefing PSEA des membres de leurs organisations avec le support de la coordination PSEA
- ✓ Briffer sur le PSEA et faire signer le code de bonne conduite à tout personnel déployé dans le cadre de cette réponse
- ✓ Brieffier/former sur la PSEA le personnel sanitaire impliqué dans la réponse
- ✓ Renforcer les structures de prise en charge holistique des VBG/EAS (prise en charge médicale, psychosociale, accompagnement juridique/judiciaire au besoin et réinsertion socioéconomique)
- ✓ Assurer l'engagement communautaire en faisant le lien avec les structures existantes comme, les CAC, les RECOs.....
- ✓ Encourager davantage la participation/l'implication des structures étatiques.....
- ✓ Coordonner les différentes interventions PSEA de tous les partenaires présents sur le terrain.

5.1.9 L'inclusion des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite

L'objectif est de renforcer les efforts pour l'intégration des personnes vivant avec handicap dans la réponse en leur permettant d'accéder équitablement à l'aide y compris les aides techniques, dispositifs d'assistance, ... en vue de réduire leur vulnérabilité et renforcer leur participation aux interventions.

Activités à mener :

- ✓ Identifier les personnes vivant avec handicap et leurs types d'handicap
- ✓ Mener des audits d'accessibilité sectoriel ;
- ✓ Octroyer / distribuer les aides techniques et dispositifs d'assistance ;
- ✓ Assurer des soins des chirurgies et correction orthopédique d'urgence si nécessaire ainsi que l'assistance alimentaire.

5.1.10 Communication sur les risques et engagement communautaire

La problématique des inondations touche les populations vivant dans les zones à risque et qui doivent être sensibilisée pour adhérer au changement des comportements indiqués pour sa propre protection et pour le public en général. Il est important de mettre en place une stratégie de communication efficace afin d'obtenir l'adhésion de différentes communautés ciblées. La promotion des pratiques familiales essentielles et la surveillance contre les maladies seront aussi menées par

ces organisations à assise communautaire. Les leaders communautaires, les influenceurs locaux et les CAC, CHB, incluant une présence équitable des associations féminines, seront placés au centre du dialogue communautaire pour la gestion des réticences, la mobilisation des groupes et la remontée des alertes.

Activités à mener :

- ✓ Elaborer un plan de communication ;
- ✓ Renforcer la coordination des interventions et intervenants
- ✓ Renforcer la communication publique et médiatique sur les interventions de la réponse
- ✓ Redynamisation des CAC ;
- ✓ Assurer la sensibilisation auprès des populations sinistrées et à celles occupant les zones à risque ;
- ✓ Mettre en place un système de gestion des rumeurs et des feedbacks communautaires en vue d'adapter les interventions de la réponse aux attentes et besoins réels des communautés touchées ;
- ✓ Mettre en place un système de rapportage permettant une prise de décision rapide sur base de données fiables, mais aussi la documentation et partage des bonnes pratiques identifiées durant la réponse ;
- ✓ Renforcer la communication interpersonnelle et groupale sur les risques auprès des ménages qui occupent encore des sites à risque ;
- ✓ Appuyer les activités de communication au sein des communautés dans les sites sur les pratiques familiales essentielles pour la prévention des maladies d'origine hydriques ;
- ✓ Produire les supports de communication (dépliants, affiches) et en langues locales.

5.1.11 Prise en charge psychosociale

La stratégie de réponse psychosociale sera basée sur le renforcement de la prise en charge psychologique des enfants et les membres des familles affectées. Une réponse aux besoins de protection à travers le renforcement du travail social incluant les réseaux communautaires de protection (RECOPE) qui seront renforcés afin de soutenir l'identification, le référencement et la prise en charge des enfants vulnérables.

Les activités suivantes sont envisagées dans le cadre l'accompagnement psychologique & social dans la zone sinistrée:

- ✓ Identifier les différents types d'entités psychologiques individuelles et communautaire dans la zone sinistrée ;
- ✓ Fournir un soutien en santé mentale et psychosocial (MHPSS) aux personnes touchées par les inondations ;
- ✓ Fournir un soutien au personnel impliqué dans la réponse pour atténuer les effets du stress ;
- ✓ Pris en charge psychosociale des victimes et enfants séparés ou non accompagnés ;
- ✓ Appui à la consolation des familles éplorées ;
- ✓ Faciliter la distribution des vivres et non vivres ;

5.1.12 Sécurité et transport

Dans le contexte de la délocalisation des communautés de leurs villages, la mise en œuvre des activités de réponse rencontre le plus souvent des problèmes en rapport

avec la sécurité : la réticence des communautés, les attaques sur le personnel de la réponse, sur les infrastructures, le vol de matériel etc. Le recours vers les forces nationales de sécurité tiendra en compte les principes humanitaires auxquels adhèrent les acteurs humanitaires, ainsi que l'approche « ne pas nuire ». La coordination de la réponse devrait obtenir des autorités de la province la garantie de la sécurité des acteurs de la réponse sur le lieu de travail, en dehors du travail, sur le terrain et sur le lieu d'hébergement.

Activités à mener :

- ✓ Réaliser l'évaluation de risque ;
- ✓ Faciliter l'accès dans la zone sinistrée par la réhabilitation des ponts des différentes voies d'accès vers la zone sinistrée ;
- ✓ Assurer la sécurité des équipes opérationnelles et des membres du COUH ;
- ✓ Evaluer la situation sécuritaire journalière des sites d'intervention ;
- ✓ Briefer les équipes de réponse sur la situation sécuritaire.

5.2. Exigences pour la bonne conduite et engagement éthique des acteurs

L'accréditation des partenaires humanitaires par pilier sera de mise dans le but de renforcer la redevabilité et la gouvernance des interventions. Il sera recommandé à toute agence humanitaire d'obtenir l'aval de la coordination de la réponse moyennant une note d'accréditation qui spécifie le type d'intervention, la qualité des ressources et la zone de destination.

5.2.1. Engagement des parties prenantes à la réponse

Le Code de bonne conduite vise à développer une culture fondée sur l'autonomie, la responsabilité et l'intégrité morale par l'observation des meilleures pratiques et des comportements à adopter.

5.2.2. Politique de lutte contre la fraude et la corruption

Les parties prenantes refusent de soutenir directement ou indirectement toute action frauduleuse et s'engagent à minimiser les risques de corruption dans la mise en œuvre de ses activités.

Les parties prenantes s'engagent à être entièrement responsable et transparente envers ses bénéficiaires, partenaires, fournisseurs et bailleurs de fonds, en donnant accès à l'information concernant la répartition et la gestion de ses fonds. L'organisation s'engage à avoir en main tous les outils nécessaires afin d'assurer une gestion adaptée de ses opérations.

5.2.3. Politique de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels

Les parties prenantes adoptent une approche de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels, et s'engagent donc à les prévenir tant au sein de l'organisation que dans le cadre de ses programmes et pour les populations bénéficiaires.

Toute participation directe ou indirecte à une exploitation et un abus sexuel est interdite pour tout personnel, entités associées et partenaires lors de toutes les activités de terrain.

6. COUT ET FINANCEMENT DU PLAN DE REPONSE AUX INONDATIONS

6.1. Centre des coûts et estimation des besoins

Tableau III. Prévisions budgétaires du plan de la réponse aux inondations par pilier

N°	Pilier	Axes d'intervention	COUT (\$)	%
1	Coordination des interventions	Coordination & gestion	5 086 303,00	1,79%
		Coordination	1 065 675,00	
		Administration et Finances	1 957 650,00	
		Logistique & Sécurité	1 941 478,00	
		Gestion de l'information	121 500,00	
2	Abris et gestion des sites	Abris et Articles Ménagers Essentiels	128 899 250,00	45,52%
		Coordination et gestion du site d'hébergement des personnes sinistrées	943 675,00	0,33%
3	Nutrition et Sécurité Alimentaire	Nutrition et Sécurité alimentaire	90 347 669,00	31,91%
4	Santé et Système d'Alerte Précoce	Soins de santé de base et Système d'Alerte Précoce	50 701 918,25	17,91%
		Prise en charge psychosociale	906 082,00	0,32%
5	WASH	Eau, Hygiène et assainissement	1 774 080,00	0,63%
6	Education	Assurer l'Education des enfants	2 133 136,30	0,75%
7	Protection	Protection de l'Enfant	1 734 200,00	0,61%
		Lutte contre les VBG et Protection contre l'Exploitation, abus et harcèlement sexuels	193 400,00	0,07%
		Inclusion des personnes-vivants avec handicapées	109 500,00	0,04%
8	Communication	Communication sur les risques, mobilisation sociale et engagement communautaire	320 200,00	0,11%
TOTAL			283 149 413,55	100%

Il se dégage de ce tableau les interventions prioritaires portent sur l'aménagement des abris pour la délocalisation des populations dans les zones inondées avec 45,52% du budget sollicité, l'assistance alimentaire et nutritionnelle des ménages sinistrés avec 31,91% du budget et l'amélioration de l'accès aux soins de santé de base et le renforcement du système d'alerte précoce pour la prévention des épidémies pour près de 18% du budget.

6.2. Sources et modalités de financement

Les financements du plan de réponse aux inondations en RDC sont attendus du Gouvernement (tant au niveau national que provincial), des partenaires techniques et financiers et des privés. Tous les intervenants de la réponse aux inondations s'aligneront à ce plan pour plus de redevabilité au gouvernement et vis-à-vis des bénéficiaires.

Ce plan est un outil de mobilisation des ressources et attend sa vulgarisation auprès de toutes les parties prenantes. La coordination nationale assurera la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des interventions identifiées dans tous les secteurs affectés par le drame. Les appuis des partenaires seront capitalisés dans chaque pilier.

Tous les fonds affectés pour la réponse seront logés dans des comptes bancaires qui seront ouverts à cet effet. Le Coordinateur désigné au niveau central et les chefs des Division Provinciale des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale en provinces seront les gestionnaires desdits comptes. Les rapports de gestion seront dressés pour rendre compte du niveau de mobilisation des fonds et de leur utilisation.

6. SUIVI ET EVALUATION

Pour renforcer la redevabilité, la collaboration et la transparence dans la mise en œuvre des interventions, la coordination devra mettre en place un mécanisme de monitoring et d'évaluation périodique.

7.1 Suivi de la mise en œuvre du plan de réponse aux inondations

Le cadre de suivi de la réponse repose sur une logique visant à identifier les intrants, les extrants, les résultats et les impacts à travers un système d'information pour l'organisation et le partage du flux d'informations afin d'orienter la prise de décisions et informer toutes les parties prenantes.

Le suivi des résultats se fait à partir d'une liste d'activités essentielles répartie en « piliers » d'intervention. Les équipes de gestion de l'information de chaque cluster et de la coordination produiront certains produits essentiels dérivés du processus de collecte, de traitement et d'analyse des données permettant le suivi des intrants, des extrants et la participation des partenaires opérationnels dans un 4W (Qui, fait quoi, Où et Quand). Ci-dessous la liste des principaux indicateurs de suivi.

Tableau IV. Liste des principaux indicateurs de la réponse aux inondations

Domaine/Pilier	N°	Indicateur	Cibles
Général	01	Nombre de ménages sinistrés	
	02	Nombre de décès	
	03	Nombre Personnes Déplacées Internes	
	04	Nombre de personnes disparues	
	05	Nombres des ménages ayant bénéficié du Cash	
Abris et AME	06	Proportion de ménages ayant un abri	100%
	07	Proportion de ménages ayant le Kit AME	100%
Santé	08	Proportion d'aire de santé avec un système d'alerte précoce	100%
	09	Proportion d'aires de santé appliquant la gratuité des soins	100%
	10	Proportion des cas référés vers les structures de soins spécialisés	100%
	11	Proportion de structures de soins ayant intégré les soins spéciaux	100%
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	12	Proportion des ménages ayant reçu le Kit alimentaire pour un mois	100%
	13	Proportion d'enfants mal nourris pris en charge	100%
	14	Proportion des nourrissons sous-alimentation spécifique	100%
Eau, Hygiène et assainissement	15	Nombre de litre d'eau potable approvisionné par personne par jour	20 Litres
	16	Proportion de ménages ayant accès aux toilettes hygiéniques	100%
	17	Proportion de ménages avec Kit d'hygiène	100%
Education	18	Proportion d'écoles réhabilitées	100%
	19	Pourcentage d'élèves ayant suivi le cours de rattrapage	80%

Protection de l'enfant	20	Pourcentage d'enfants non accompagnés et séparés de leurs parents prise en charge	100%
	21	Proportion des structures de prise en charge qui offrent des services adaptés aux enfants répondant aux normes	100%
Prévention des AES	22	Proportion d'alertes PSEA investiguées	100%
	23	Proportion des personnes sensibilisées	80%
Communication sur les risques et engagement communautaire	24	Proportion de ménages sensibilisés sur le risque de survenue des catastrophes	80%
	25	Proportion de membres de la communauté informée sur la mise en œuvre des interventions de la réponse contre le drame	80%
	26	Proportion de population capable de prendre des mesures préventives en cas d'alerte d'événement	80%

7.2 Evaluation de la réponse aux inondations

Deux évaluations sont planifiées dans le cadre de cette réponse : une évaluation intra action un mois après et une évaluation d'impact.

A la fin du premier, une évaluation intra action sera organisée et portera sur les performances de la réponse dans les différents piliers. La revue après action sera organisée à la fin de la période de mise en œuvre des activités planifiées dans le cadre du présent plan afin de tirer les bonnes pratiques et orienter les actions en cas de survenue d'éventuelles autres crises.

Au terme de la mise en œuvre de ce plan et a la suite de la revue après action, il sera mené une évaluation d'impact des inondations pour analyser et documenter les répercussions des inondations sur les divers secteurs, poser le base du système de suivi des mouvements des eaux et renforcement du mécanismes d'alerte par rapport aux inondations et orienter l'élaboration du plan de résilience communautaire.

DOCUMENTS DE REFERENCE

1. Compte-rendu du conseil des Ministres des Ministres du Vendredi 29 Décembre 2023 et de 12 Janvier 2024
2. Loi N° 15/026 du 31 Décembre 2015 la relative à l'eau en République Démocratique (article 102 relative aux calamités naturelles liées aux inondations
3. Décret n° 13/008 du 23 janvier 2013 portant création et mise en place du Cadre National de Concertation Humanitaire, en abrégé « C.N.C.H. »
4. UNDACC, Rapport de la mission d'appui aux la réponse aux inondations du 12-13 Décembre 2022 à Kinshasa, Janvier 2023
5. Initiative pour le renforcement de capacités en Réduction des risques de catastrophes, Rapport de mission exploratoire République Démocratique du Congo 26 – 29 juin 2023
6. Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, Rapport d'évaluations des risques des urgences de sante publique, Kinshasa, 2023
7. Secrétait General aux Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, Rapport des situations sur les conséquences des inondations et glissements de terrain, Kinshasa 05 Janvier 2024
8. Ministère de l'Environnement et Développement Durable, Plan d'adaptation et atténuation de l'impact du changement climatiques, Kinshasa, 2019
9. Rapport Mondial sur la dynamique des urgences, 2022
10. République Démocratique du Congo, Plan National Stratégique de Développement 2019-2023, Kinshasa, 2019
11. République Démocratique du Congo, Stratégie Nationale de Réduction des Risques des Castrophes, Kinshasa, 2023